



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 107-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.299

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gasser (Ostermundigen, PVL) (porte-parole)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Marti (Scheunen, Le Centre)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Zimmerli (Bern, PLR)
Vögeli (Frauenkappelen, PVL)
Baumann (Münsingen, UDF)
0

Cosignataires :

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : 727/2025 du 02 juillet 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Augmentation du nombre de places d'études en médecine : mesures pour renforcer les domaines de spécialisation touchés par des pénuries de personnel attestées

Le canton de Berne connaît une pénurie de personnel qualifié dans les soins de base (médecine de famille, pédiatrie, psychiatrie et psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte) mais aussi dans d'autres spécialités telles que la dermatologie. Cette pénurie affecte la patientèle dans son ensemble, tous âges confondus, et tend à s'aggraver aux niveaux cantonal, national et mondial. Or, indépendamment des prévisions pour le futur, les ressources actuelles ne permettent déjà plus de répondre à la demande dans le canton de Berne dans les spécialités relevant des soins de base citées précédemment.

Nous faisons face à une crise sanitaire qui frappe les patientes et patients de tous âges. Cette crise, qui se caractérise par un défaut d'accès aux soins, constitue un problème pour les patientes et patients, pour leurs proches, mais aussi pour les spécialistes et organisations impliqués. Elle génère en outre des coûts secondaires élevés, tant sur le plan médical qu'économique. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de diplômées et diplômés en médecine humaine et de conditions de travail attrayantes qui incitent les étudiantes et étudiants à s'orienter davantage vers des spécialités actuellement sous-dotées et à les exercer longtemps. Le développement d'une collaboration étroite et coordonnée entre les différentes professions de la santé dans le domaine des soins de base et l'augmentation souhaitée du nombre de places

d'études en médecine humaine à l'Université de Berne vont dans le sens des priorités nationales fixées dans l'Agenda Soins de base (OFSP, 2025). La création de réseaux de soins associant les divers personnels de santé permet d'améliorer la situation en matière d'accès aux soins. C'est pourquoi cette pratique devrait être enseignée et promue durant les études.

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'accroître le nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université de Berne et de mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour créer et conserver ces places ainsi que des formats de formation axés sur la pratique, et ce notamment dans les soins de base – il veillera ce faisant à garantir le maintien des instruments de promotion dans la formation initiale et postgrade au même niveau de qualité qu'actuellement malgré l'augmentation des effectifs ;
2. d'accorder la priorité à l'achèvement des projets d'infrastructure prévus sur le campus de l'Île, qui sont nécessaires pour pouvoir augmenter le nombre de places d'études en médecine ;
3. de promouvoir et de financer des approches innovantes dans l'enseignement (en particulier dans la formation initiale et postgrade) ainsi que des mesures qui contribueront à faire en sorte que les étudiantes et étudiants optent en premier lieu pour des spécialités qui connaissent une pénurie de personnel attestée, et qu'ils exercent ensuite longtemps cette spécialité.

Développement :

L'Université de Berne a augmenté le nombre de places d'études en première année de médecine humaine de 220 à 320 en 2017-2018, avant de le faire passer à 335 en 2022-2023. Elle est aujourd'hui arrivée aux limites de ses capacités, tant en termes de locaux que de finances. Une partie des enseignements est aujourd'hui dispensée dans des bâtiments provisoires (p. ex. dans la maison Renfer, sur le site de l'ancien hôpital Ziegler ou dans un ancien cinéma pour les cours théoriques) et, de manière générale, les infrastructures et le personnel représentent actuellement des facteurs limitants. Il est dès lors important que les bâtiments prévus (p. ex. bâtiments de formation sur le campus de l'Île) soient construits au plus vite.

Par ailleurs, des moyens financiers supplémentaires doivent être mis à disposition pour que la qualité de la formation puisse être maintenue voire renforcée malgré l'augmentation des capacités d'études en médecine, nécessaire d'urgence. Ces ressources doivent viser avant tout les spécialités concernées par une pénurie de personnel qualifié ainsi que les formats de formation de qualité axés sur la pratique, tels que les stages dans les soins de base (médecine de famille, pédiatrie, psychiatrie et psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte). Les stages constituent en effet un élément-clé de la formation qui donne envie aux étudiantes et étudiants de s'orienter vers les soins de base ou vers d'autres spécialités sous-dotées et d'y exercer durant plusieurs années. Il est également capital que les mesures de promotion de la formation initiale et postgrade en médecine de famille, mises en œuvre avec succès au cours des dernières années ou en projet, soient garanties malgré l'augmentation des effectifs et poursuivies dans la qualité que nous connaissons. Parmi ces mesures figurent en particulier les stages obligatoires dans un cabinet de médecine de famille, les programmes d'assistantat au cabinet médical ainsi que les instruments de coaching et de mentorat. Ces mesures sont primordiales pour recruter un nombre suffisant d'étudiantes et d'étudiants dans la spécialité largement sous-dotée qu'est la médecine interne générale (médecine de famille). Les mesures déjà prises dans ce domaine ont fait leurs preuves et ne doivent pas être réduites du fait de l'augmentation du nombre de places d'études, par exemple pour des questions de capacités ou d'ordre financier.

Outre la croissance du nombre de places d'études en médecine, il est important de mettre en place des incitations à une collaboration interprofessionnelle dans les soins de base ambulatoires, des incitations qui s'inscrivent dans un continuum entre formation et entrée dans le monde du travail, et de faire ainsi découvrir aux étudiantes et étudiants des spécialités variées, exigeantes et intéressantes afin de susciter leur intérêt. Ce sont là des mesures essentielles car les soins de base ont besoin d'attirer la relève en médecine interne générale, en pédiatrie ainsi qu'en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte pour lutter contre la pénurie de personnel qui les frappe.

Il s'agit donc de promouvoir les soins de base ambulatoires et la collaboration interprofessionnelle dans la formation initiale, la formation postgrade et le perfectionnement des médecins. Renforcer la collaboration interprofessionnelle, c'est en effet accroître l'attractivité des soins de base, intensifier la promotion de la relève, améliorer l'accès aux soins et, à long terme, éviter des hospitalisations coûteuses. La Faculté de médecine de l'Université de Berne a élaboré de premières idées quant à la manière dont cette promotion pourrait être mise en œuvre.

La pénurie de personnel ne touchant pas uniquement les soins de base, il est aussi nécessaire de prendre des mesures pour soutenir les autres spécialités concernées telles que la dermatologie. Il convient également d'améliorer les conditions de travail des médecins afin qu'ils restent dans la profession le plus longtemps possible une fois leur diplôme obtenu. Par ailleurs, la Faculté de médecine a fait de la prévention et de la promotion de la santé une priorité de sa Stratégie 2030 et, suivant cette ligne, a ouvert en 2023 la première filière universitaire au monde consacrée à la santé psychique et neurologique, le CAS in Brain Health. Étant donné la charge élevée et en augmentation que représentent les maladies mentales et neurologiques (la dépression, les accidents vasculaires cérébraux, les migraines, les troubles du sommeil ou encore les maladies neurodégénératives comme la démence touchent aujourd'hui plus d'un tiers de la population), les offres de formation innovantes, intégrées et globales mettant également l'accent sur la promotion de la santé et la prévention ont un rôle important à jouer. La promotion de la santé est ainsi, à raison, l'une des priorités de la Stratégie 2030 de la Faculté de médecine de l'Université de Berne.

Motivation de l'urgence : compte tenu de la pénurie de médecins que nous connaissons principalement dans les soins de base, nous avons besoin de toute urgence de places d'études supplémentaires en médecine. Il est nécessaire que ces places s'accompagnent de formats d'étude de qualité axés sur la pratique dans les soins de base ainsi que d'une promotion, auprès de la relève, de la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire dans les soins de base. Par ailleurs, une partie de la formation continue d'être dispensée dans des bâtiments provisoires dont la durée d'utilisation est limitée. C'est pourquoi il est urgent de construire les infrastructures promises sur le campus de l'Île. Pour pouvoir augmenter les capacités d'études en médecine dans le canton de Berne et lancer les mesures destinées à promouvoir les spécialités confrontées à une pénurie de main-d'œuvre attestée, le Conseil-exécutif doit débloquer les ressources financières nécessaires.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel la Suisse fait face à une pénurie de médecins, en particulier dans les soins de base (médecine de famille, pédiatrie, psychiatrie et psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte), mais aussi dans certaines spécialités. Cette problématique est connue depuis longtemps et des efforts considérables ont récemment été entrepris pour accroître les capacités de formation. Ainsi, entre 2018 et 2024, la Faculté de médecine de l'Université de Berne a augmenté le nombre de places d'études en médecine humaine de 100 places par volée (au total + 600 étudiant-e-s). La première volée disposant de 100 places supplémentaires a terminé le master. Les importants investissements du canton en termes de bâtiment pour remplacer les sites provisoires actuels ne seront, quant à eux, toutefois pas achevés avant les années 2030. Afin de pouvoir augmenter rapidement les

capacités, des sites provisoires ont été loués et sont en cours d'exploitation (UniZiegler et UniAlhambra). En outre, un nouveau bâtiment de formation est envisagé dans le but de regrouper plusieurs sites et d'optimiser la situation. Le canton et l'Université de Berne ont ainsi rendu possible la plus grande étape d'extension mise en œuvre à l'échelle nationale dans le cadre du programme spécial en médecine de la Confédération avec un financement initial de celle-ci. Malgré les augmentations de capacité effectuées, la demande dépasse toujours les possibilités de formation en Suisse, de sorte qu'une procédure de répartition des places d'études dans toutes les universités proposant une filière de master reste nécessaire. Pour pouvoir admettre chaque année toutes les personnes intéressées à étudier la médecine et remplissant les critères d'admission, il faudrait au moins tripler les capacités d'accueil. Au vu des coûts élevés des études de médecine, la pénurie de médecins ne peut pas être résolue uniquement par l'augmentation du nombre de places d'études. En effet, il est nécessaire de faire évoluer le système de santé sur les plans organisationnel, financier et technologique, ainsi que de développer les modèles de travail pour les médecins et la répartition du travail entre les différents métiers de la santé.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les différents points de la motion :

Point 1 :

Le Conseil-exécutif est prêt à réaliser une première estimation des besoins en termes de finances et de temps pour une future étape d'extension. Les principaux facteurs limitants en ce qui concerne les capacités de formation en médecine humaine sont les stages dans les hôpitaux et les cabinets, le personnel spécialisé nécessaire pour l'enseignement ainsi que les locaux. Pour ces trois facteurs, les limites des capacités disponibles actuellement sont atteintes. En outre, concernant les infrastructures, l'Université est tributaire de locaux provisoires pour une durée limitée, car les travaux sur le campus de l'Île ne sont pas terminés. Une augmentation du nombre de places d'études nécessiterait par conséquent aussi bien du temps que d'importantes ressources financières supplémentaires pour l'exploitation et les investissements, en particulier dans les infrastructures. L'étendue des ressources supplémentaires nécessaires devrait être examinée avec soin. Sur la base de cette analyse, la question du financement se poserait ensuite. La formation des médecins bénéficie à l'ensemble de la Suisse et il existe donc des mécanismes de cofinancement pour les hautes écoles qui proposent des études de médecine. Néanmoins, ces mécanismes ne suffisent pas pour continuer à étendre significativement l'offre et effectuer les investissements nécessaires. Ils devraient donc être perfectionnés. Actuellement, des travaux sont en cours au niveau fédéral concernant deux motions adoptées par les Chambres fédérales (motions Roduit 23.3293 et Hurni 23.3854), lesquelles abordent notamment cette problématique complexe.

Point 2 :

La priorité maximale a été accordée aux projets sur le campus de l'Île dans le cadre de la dernière priorisation des investissements. Un nouveau laboratoire pour l'institut de recherche médicale a pu être ouvert en 2022 à la Murtenstrasse, tandis que le centre de formation et de recherche médicales (périmètre d'évolution 07) est en construction et devrait être opérationnel en 2031. Le bâtiment destiné à la formation en médecine (périmètre d'évolution 03) figure toujours dans le plan d'investissement intégré du canton. En raison des ressources limitées du canton de Berne, une plus grande priorité accordée à certains projets nécessite toutefois de réduire la priorité d'autres grands dossiers ou d'augmenter le plafond d'investissement. Dans les deux cas, l'approbation du Grand Conseil est requise.

Point 3 :

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) révisée, tous les fournisseurs de prestations du secteur hospitalier du canton de Berne doivent participer

à la formation continue des médecins. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les formations médicales postgrades sont indemnisées à hauteur de 30 000 francs par équivalent plein temps. Dans les disciplines médicales où l'offre est insuffisante, telles que la pédiatrie ou la psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent, l'indemnisation s'élève à 65 000 francs dans le secteur hospitalier. Les places de formation postgrade dans ces disciplines et dans les régions sous-dotées sont également soutenues à hauteur de 65 000 francs.

Le canton soutient la création durable et innovante de nouvelles places de formation postgrade dans des disciplines sous-dotées en prenant en charge jusqu'à 90 % des coûts du projet.

Le Conseil-exécutif est prêt, en collaboration avec l'Université, à examiner d'autres manières de promouvoir des approches innovantes dans l'enseignement. S'il existe des moyens d'encourager les étudiantes et étudiants en médecine à choisir les disciplines de soins de base et de limiter les facteurs les faisant quitter la médecine de base, ils doivent être exploités. L'Université de Berne mise depuis de nombreuses années déjà sur les stages en médecine générale dès la première année d'études et sur un lien précoce avec la pratique clinique, ainsi que sur les stages en bloc avec un enseignement complet auprès de la patientèle dès le cursus de bachelior. Dans le cadre de la mise en œuvre des points 2 et 3 adoptés de la motion 030-2023 (Gasser), l'Université travaille sur un mandat d'étude concernant l'introduction de stages en psychiatrie dans des cabinets de psychiatrie et de psychothérapie. La formation en médecine en Suisse étant, à raison, généraliste, il n'est pas possible de contrôler de manière centralisée les choix des médecins en matière de spécialisation après leurs études. Il n'est pas non plus possible de garantir que les diplômées et diplômés restent durablement actifs dans la spécialisation choisie pendant leurs études. Dans ce domaine, des mesures réglementaires et tarifaires au niveau national sont nettement plus efficaces. Le canton de Berne ne peut pas prendre ou mettre en œuvre de telles mesures seul.

La pénurie de médecins constatée à de nombreux endroits dans le canton de Berne, mais aussi ailleurs en Suisse, en particulier dans les soins de base, est une problématique qui doit être abordée également sur le plan national. Sur la base des deux motions fédérales mentionnées, des travaux ont été entrepris, mais n'en sont qu'à leur début. Le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel le canton devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour atténuer la crise. Étant donné que la mise en œuvre des objectifs demandés par les motionnaires entraînerait des coûts d'investissement et d'exploitation considérables à la charge du canton de Berne, dont l'ampleur devrait d'abord être déterminée et dont le financement devrait être décidé par les organes compétents en matière de finances, le Conseil-exécutif propose d'accepter la présente intervention sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil